

## INFO pour les candidates au brevet fédéral d'esthétique médicale

### Le financement fédéral direct de la formation professionnelle supérieure

Dans le cadre du nouveau régime de financement axé sur la personne, les contributions fédérales seront versées directement aux personnes qui auront suivi un cours préparatoire à un examen professionnel fédéral ou à un examen professionnel fédéral supérieur et qui se seront ensuite présentées à l'examen fédéral.

Ces personnes recevront alors un **remboursement de 50 % des frais de cours** pris en considération. La limite supérieure est fixée à CHF 9500 pour les examens professionnels et à CHF 10 500 pour les examens professionnels supérieurs.

Les participants aux cours préparatoires peuvent demander une subvention fédérale après l'examen fédéral, indépendamment de la réussite ou de l'échec à l'examen.

Pour les participants qui ne peuvent assurer eux-mêmes le préfinancement du cours jusqu'au versement de la subvention fédérale, il sera possible sous certaines conditions de demander le versement de subventions partielles avant l'examen fédéral (brevet ou diplôme).

### Le financement de la formation professionnelle supérieure pour les salariés des entreprises vaudoises.

La fondation cantonale pour la formation professionnelle finance les formations préparant aux examens professionnels supérieurs en lieu et place ou en complément des nouvelles subventions fédérales.

Les critères d'octroi de la FONPRO:

- être salarié d'une entreprise vaudoise au moment du dépôt de la demande;
- déposer la demande de financement dans les temps mais au plus tard 6 mois après la fin de la formation ou le passage de l'examen;
- avoir soi-même payé le tout ou une partie de la formation.

Les montants peuvent aller jusqu'à 75 % du montant de la formation. Les frais d'examen sont remboursés à 100%.

### Exemple de calcul pour un brevet fédéral

<b>Coût de la formation</b>	<b>CHF 11'900.-</b>
<b>Subvention fédérale 50%</b>	- CHF 5'950.-
<b>Subvention cantonale Fonpro 25%</b>	- CHF 2'500.-
<b>Frais d'examen</b>	CHF 1200.-
<b>Subvention cantonale examen</b>	- CHF 1200.-
<b>Coût total pour le participant</b>	<b><u>CHF 3'450.-</u></b>

### Informations complémentaires

#### Financement fédéral

Plus d'information sur les conditions de financement de la confédération sur le site du SEFRI.  
Plus d'infos : flyer en annexe

#### Financement cantonal Vaudois

Plus d'information sur les conditions de financement du canton de Vaud sur le site Fonpro.  
Plus d'infos : <https://fonpro.ch>

#### Financement cantonal Genevois

Notre institution étant certifiée EDUQUA, les esthéticiennes domiciliées dans le canton de Genève bénéficient, en plus des subventions fédérales, du chèque de formation de Fr. 750.- / année octroyé par le canton de Genève.  
Plus d'infos : <https://www.ge.ch/beneficier-cheque-annuel-formation>